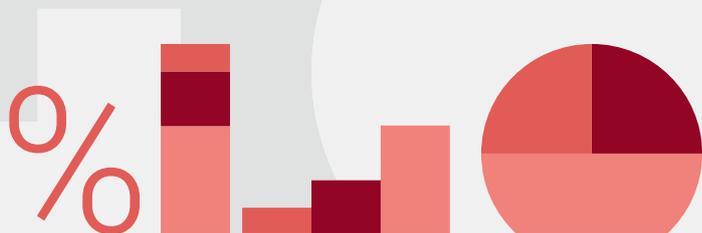


# Actualités OFS



20 Situation économique et sociale de la population

Neuchâtel, mai 2023

## Revenus et conditions de vie 2021

# Privations matérielles et sociales

**Le taux de privation matérielle et sociale correspond à la proportion de personnes qui doivent renoncer à des biens, des services et des activités sociales d'importance pour des raisons financières. Ce nouvel indicateur constitue une adaptation de l'ancien taux de privation matérielle, qu'il remplace aussi bien en Suisse qu'au niveau européen. La proportion de personnes en situation de privation en Suisse demeure similaire à celle observée jusqu'ici. Les nouveaux résultats ne sont toutefois pas directement comparables avec ceux de l'ancien taux de privation matérielle.**

Les informations sur les privations constituent un précieux complément aux indicateurs de pauvreté monétaire: elles indiquent si une personne est en situation de privation dans des domaines dans lesquels la population européenne considère qu'il est souhaitable, voire essentiel, d'être satisfait pour avoir un niveau de vie décent. Depuis 2010, l'Office fédéral de la statistique (OFS) publie chaque année un taux de privation matérielle selon les définitions de l'Office statistique de l'Union européenne (Eurostat) sur la base de l'enquête sur les revenus et les conditions de vie (SILC). Les données disponibles remontent jusqu'en 2007. Cet indicateur, qui a fait l'objet d'une révision au niveau européen au cours des dernières années, s'est ainsi vu agrémenté d'aspects sociaux<sup>1</sup>. Le taux de privation matérielle et sociale remplace désormais, aussi en Suisse, l'indicateur de privation matérielle utilisé jusqu'ici. Ce nouveau taux a été calculé de manière rétroactive jusqu'en 2015. Il sera dorénavant publié chaque année.

### Pourquoi avoir révisé l'indicateur?

L'ancien indicateur de privation matérielle n'a cessé de perdre en pertinence au fil des années (Kaczmarec-Firth et Dupré 2018). Dans de nombreux pays européens, certains domaines de privation qu'il prenait en compte, comme le fait de ne pas avoir accès à un lave-linge ou de ne pas être en possession d'un téléviseur couleur pour des raisons financières, ne sont plus guère d'actualité. À l'inverse, d'autres critères non matériels sur lesquels l'ancien indicateur faisait l'impasse ont sensiblement gagné en importance.

Par conséquent, Eurostat a révisé l'ancien indicateur en examinant en profondeur une sélection de domaines de la vie et en les retravaillant (Guio et al., 2017). Étant donné que cet indicateur ne prend pas uniquement en compte des facteurs matériels, mais aussi sociaux, il s'appelle «taux de privation matérielle et sociale», et non plus simplement «taux de privation matérielle» (Commission européenne, 2017).

### Davantage de questions et de pertinence

Selon la définition européenne, une personne est considérée en situation de privation matérielle et sociale si elle subit une privation imputable à un manque de ressources financières dans au moins cinq des treize domaines de la vie (voir glossaire). Si au moins sept domaines sont concernés, on parle alors de privation sévère. Eurostat a sciemment choisi ces valeurs seuils de sorte que la proportion moyenne de personnes en situation de privation en Europe soit similaire à celle observée avec l'ancien indicateur (Commission européenne, 2017).

<sup>1</sup> Il fait en outre partie de l'indicateur européen de pauvreté et d'exclusion sociale, qui sert à mesurer la réalisation des objectifs de l'Union européenne pour 2030.

L'ancien indicateur avait été élaboré sur la base de neuf éléments, tous observés au niveau du ménage. Le nouvel indicateur, quant à lui, inclut aussi bien des informations sur le ménage que sur les individus qui le composent. Sept des domaines pris en compte portent sur le ménage dans son ensemble, les données s'y rapportant étant identiques pour toutes les personnes qui en font partie (la présence d'arriérés de paiement, p. ex.). En plus, six questions sont maintenant posées à chaque personne âgée de 16 ans ou plus dans le questionnaire individuel, quant à la possibilité de pratiquer régulièrement une activité de loisirs payante, par exemple. Les réponses peuvent varier d'un membre du ménage à l'autre<sup>2</sup>.

Le tableau T1 offre un résumé des domaines de privation pris en compte dans le nouveau et l'ancien indicateur.

## Calcul adapté pour les enfants

Les enfants âgés de moins de 16 ans ne sont pas interrogés individuellement dans le cadre de l'enquête SILC. Leur taux de privation matérielle et sociale est néanmoins calculé chaque année à partir des informations sur les personnes âgées de 16 ans ou plus vivant dans le même ménage: si au moins la moitié de ces dernières sont en situation de privation dans un domaine donné, on considère que les enfants le sont également dans ce même domaine. La valeur seuil pour le taux de privation matérielle et sociale est fixée à cinq ou à sept sur treize domaines, comme pour les personnes plus âgées, mais parmi les privations mentionnées, trois doivent également être présentes au niveau du ménage afin d'éviter que l'indicateur chez les enfants ne réagisse pas trop fortement à la privation des adultes (Commission européenne, 2017). Il ne s'agit donc pas, à proprement parler, d'enfants en situation de privation, mais plutôt d'enfants vivant dans un ménage présentant des privations matérielles et sociales<sup>3</sup>.

## Domaines de privation

T1

	Privation matérielle	Privation matérielle et sociale
<b>Niveau ménage (toutes les personnes dans le ménage, y c. les enfants)</b>		
Possession ou accès à un lave-linge	x	
Possession d'un téléviseur couleur	x	
Possession d'un téléphone	x	
Disposer d'une voiture à usage privé	x	x
Absence d'arriérés de paiements	x	x
Capacité à faire face à une dépense inattendue de 2500 francs dans un délai d'un mois	x	x
Capacité à s'offrir chaque année une semaine de vacances hors de son domicile	x	x
Un repas composé de viande, poisson ou équivalent végétarien au moins tous les deux jours	x	x
Capacité à chauffer convenablement son domicile	x	x
Remplacer ses meubles usés		x
<b>Niveau individuel (uniquement les personnes de 16 ans ou plus)</b>		
Avoir accès à Internet à domicile (y c. smartphone ou tablette)		x
Remplacer des vêtements usés par quelques vêtements neufs		x
Possession de deux paires de chaussures de la bonne pointure dont une adaptée à tous les temps		x
Dépenser une petite somme d'argent chaque semaine pour soi-même		x
S'offrir régulièrement une activité de loisirs payante		x
Se réunir en famille ou entre amis autour d'un verre ou repas au moins une fois par mois		x

Source: Commission européenne (2017)

© OFS 2023

<sup>2</sup> Les questions individuelles ouvrent donc de nouvelles perspectives d'analyse en vue de travaux de recherche futurs. Il est ainsi possible de savoir si, dans les ménages formés d'un couple, les deux partenaires présentent un niveau de privation semblable ou si des différences existent au sein du même ménage (voir p. ex. Guio et Van den Bosch 2019).

<sup>3</sup> Afin de mieux prendre en compte les besoins des enfants, les foyers comptant des enfants âgés de moins de 16 ans répondent tous les trois ans à des questions supplémentaires concernant la possession d'objets précis (jouets ou livres, p. ex.) et la participation à des activités adaptées à leur âge (voir aussi OFS 2016). Les indicateurs annuels présentés ici ne tiennent pas compte de ces questions.

## Privations matérielles et sociales en Suisse

En 2021, 5,2% de la population suisse était en situation de privation matérielle et sociale (voir G1). Environ 448 000 personnes ont ainsi indiqué être confrontées à un manque pour raison financière dans au moins cinq des treize domaines. La même année, le taux de privation matérielle et sociale sévère (privations dans sept domaines sur treize) était de 1,8%, ce qui correspond à quelque 157 000 personnes.

Une analyse par sous-groupes montre quels groupes de population sont le plus fréquemment touchés par la privation. Il s'agit avant tout de personnes au chômage, de personnes étrangères originaires d'un pays faisant partie du groupe «autres pays»<sup>4</sup>, ainsi que de personnes appartenant à la classe de revenus les plus faibles<sup>5</sup>. À l'inverse, les personnes appartenant à la classe de revenus les plus élevés ont présenté les taux de privation les plus faibles. En matière de privations, la situation financière du ménage joue donc un rôle notable.

De même, les taux de privation se situent significativement au-dessus de la moyenne pour les personnes vivant dans des ménages monoparentaux, les autres personnes inactives, les personnes sans formation post-obligatoire ainsi que les personnes seules âgées de moins de 65 ans<sup>6</sup>. À l'inverse, ils sont inférieurs à la moyenne pour les couples en âge de travailler sans enfants, les personnes diplômées du degré tertiaire, les personnes actives occupées et les personnes de nationalité suisse.

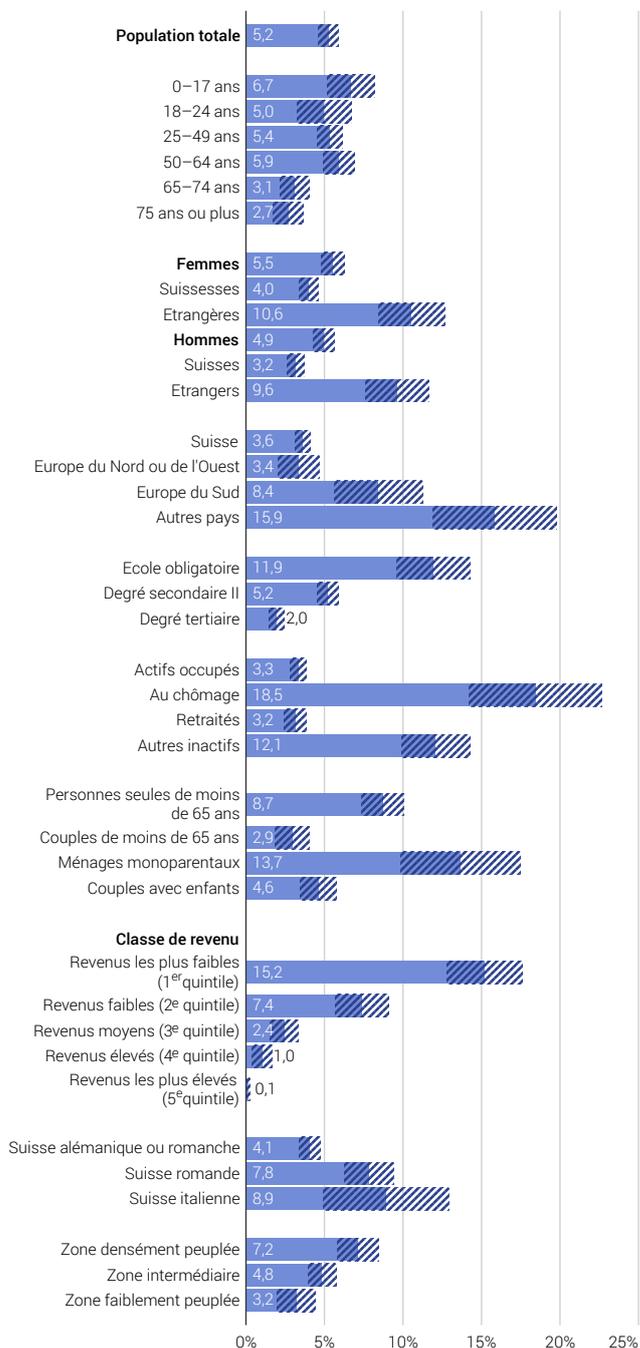
En comparant les différentes classes d'âge, il apparaît que le taux de privation matérielle et sociale a tendance à reculer à mesure que l'âge avance. Il est ainsi le plus faible chez les personnes âgées de 75 ans ou plus. Les personnes retraitées sont donc plus rarement touchées par les privations matérielles et sociales que le reste de la population.

Les femmes tendent à être plus fréquemment en situation de privation que les hommes. La différence n'est toutefois pas statistiquement significative.

D'un point de vue géographique, le taux de privation matérielle et sociale est plus élevé dans les régions italophones et francophones que dans les régions germanophones ou romanches. Il est également plus élevé dans les zones à forte densité de population que dans celles à faible densité de population.

## Taux de privation matérielle et sociale, selon différentes caractéristiques, en 2021

G1



/// Intervalle de confiance (95%)

Ces résultats représentent la situation au premier semestre 2021 (relevé des données de janvier à juin 2021).

Les variables portant sur la formation et le marché du travail ne sont relevées que pour les personnes de 18 ans ou plus. Les classes de revenus se réfèrent au revenu disponible équivalent avec prise en compte du loyer fictif. Est considérée comme «enfant» toute personne âgée de 0 à 24 ans habitant avec au moins un de ses deux parents.

Source: OFS – Enquête sur les revenus et les conditions de vie, SILC-2021 (version du 23.03.2023)

© OFS 2023

<sup>4</sup> Ce groupe comprend l'ensemble des personnes ressortissantes de pays situés hors de l'Europe du Nord, de l'Ouest et du Sud. En 2021, la majorité était originaire du Kosovo, du Sri Lanka, de Serbie, de Macédoine du Nord, d'Érythrée, du Brésil, de Roumanie, de République dominicaine et de Chine.

<sup>5</sup> Pour les analyses par classes de revenus, les observations ont été classées selon leur grandeur et réparties en cinq groupes de taille égale (quintiles de revenus), chacun de ces groupes représentant ainsi 20% de la population. Cette classification repose sur le revenu disponible équivalent (voir glossaire).

<sup>6</sup> Les intervalles de confiance de ces taux ne se recoupent pas avec ceux de la moyenne (voir glossaire).

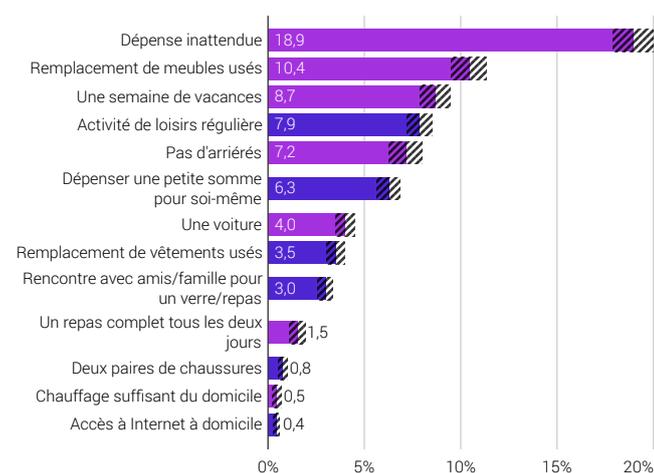
## Les différents domaines de privation

Le taux de privation matérielle et sociale est également analysé séparément pour chacun des domaines, ce qui permet de déterminer le niveau de privation de la population suisse dans les différents domaines (voir graphique G2).

La forme la plus courante de privation est de loin l'incapacité à faire face à une dépense inattendue de 2500 francs dans un délai d'un mois. En 2021, près d'un cinquième de la population vivaient dans un ménage qui n'était pas en mesure de le faire. Les deux formes de privation qui viennent ensuite concernaient elles aussi le ménage dans son ensemble. Ainsi, 10,4% de la population ont indiqué ne pas disposer de suffisamment de ressources financières pour remplacer des meubles usés, et 8,7% n'étaient pas en mesure de partir en vacances au moins une semaine par an. La privation la plus fréquente au niveau individuel était l'incapacité de s'offrir régulièrement une activité de loisirs payante (7,9%).

### Privations, selon les domaines, en 2021

G2



/// Intervalle de confiance (95%)

Les domaines représentés en violet se réfèrent au niveau du ménage et ceux représentés en bleu au niveau individuel (uniquement personnes de 16 ans et plus).

Ces résultats représentent la situation au premier semestre 2021 (relevé des données de janvier à juin 2021).

Source: OFS – Enquête sur les revenus et les conditions de vie, SILC-2021 (version du 23.03.2023)

© OFS 2023

7,2% de la population vivaient dans des ménages qui présentaient des arriérés de paiement de factures courantes au cours des douze derniers mois. D'après la définition européenne, il s'agit de factures de loyer ou d'intérêts hypothécaires pour le domicile principal, de factures d'eau, d'électricité, de gaz et de chauffage, ainsi que les remboursements de crédits. En tenant compte des arriérés de paiement pour les primes d'assurance-maladie (assurance de base) et les impôts, cette proportion atteignait 11,5%.

Par ailleurs, 6,3% de la population ont indiqué ne pas pouvoir dépenser une petite somme pour eux-mêmes chaque semaine, sans avoir à consulter un autre membre du ménage. 4,0% ont dû renoncer à une voiture, 3,5% n'ont pas pu s'offrir de nouveaux vêtements, et 3,0% n'ont pas pu se réunir en famille ou entre amis

autour d'un verre ou d'un repas au moins une fois par mois. Et 1,5% de la population n'a pas pu s'offrir un repas complet contenant de la viande, du poisson ou un équivalent végétarien au moins tous les deux jours. Les autres domaines (possession de deux paires de chaussures, chauffage et accès à Internet) concernaient moins de 1% de la population en Suisse et étaient donc relativement rares.

### Privations et COVID-19

Pour ce qui est des rencontres avec la famille ou les amis pour un verre ou un repas et pour les activités de loisirs régulières, il y avait nettement moins de personnes en situation de privation pour des raisons financières en 2021 qu'en 2019. Par contre, le pourcentage de personnes ayant renoncé pour d'autres raisons a augmenté. Cette évolution est donc plutôt due aux restrictions liées à la pandémie de COVID-19 qu'à une amélioration de la situation financière. Il n'a en revanche pas été constaté d'effet majeur de la pandémie dans les autres domaines.

### Privations et pauvreté monétaire

En règle générale, les informations concernant la privation viennent compléter les données relatives à la pauvreté en termes de revenu. Étant donné que les indicateurs de pauvreté monétaires de l'OFS sont également calculés sur la base de l'enquête SILC, il est possible de calculer le recoupement entre privation et pauvreté en termes de revenu<sup>7</sup>.

Dans les faits, une corrélation parfaite ne saurait être établie (Guio et al., 2017) puisque des personnes peuvent se trouver en situation de privation alors que leur revenu est supérieur au seuil de pauvreté, et d'autres peuvent être pauvres en termes de revenu sans pour autant se trouver en situation de privation. Il semble plausible que des difficultés financières n'entraînent des privations qu'après un certain temps, sans oublier que les ménages peuvent également mobiliser d'autres ressources que les revenus pour maintenir leur niveau de vie (économies, réseau d'amis et de connaissances, prestations de soutien non monétaires, p. ex.). À l'inverse, des besoins spécifiques (problèmes de santé, p. ex.) peuvent augmenter le coût de la vie de telle sorte que, dans certains cas, même un revenu dépassant le seuil de pauvreté ne suffit pas toujours à éviter une situation de privation matérielle et sociale<sup>8</sup>.

Le graphique G3 montre que le taux de privation matérielle et sociale était nettement plus élevé chez les personnes pauvres en termes de revenu que chez celles ne l'étant pas (16,5% contre 4,2%). On observe cependant des différences importantes entre les classes d'âge. Tandis que les personnes en âge de travailler (18 à 64 ans) subviennent à leurs besoins principalement grâce à leurs revenus, les personnes retraitées ont bien plus fréquemment

<sup>7</sup> Le seuil de pauvreté utilisé ici découle des normes de la Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS). Il se compose d'un montant forfaitaire pour l'entretien et les frais individuels de logement ainsi que de 100 francs par mois et par personne de 16 ans ou plus vivant dans le ménage pour d'autres dépenses.

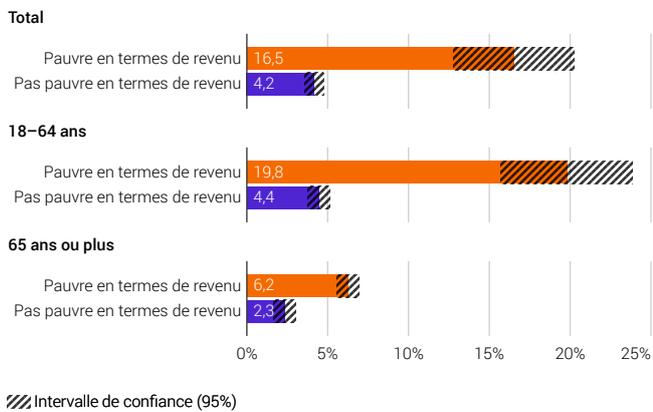
<sup>8</sup> Voir p. ex. Nolan et Whelan (2010) pour une étude empirique de ces écarts et une revue de la littérature sur les raisons possibles de leur survenance.

recours à d'autres ressources (leur fortune, p. ex.). En conséquence, les différences selon le statut de pauvreté sont moins importantes chez les personnes âgées.

Là encore, dans les différents domaines, les personnes pauvres en termes de revenu ont d'autant plus été touchées par des privations (voir graphique G4). Ainsi, la moitié des personnes pauvres en termes de revenu et en âge de travailler ne pouvaient pas faire face à des dépenses inattendues, et environ un quart ont dû renoncer à des activités de loisirs, à partir en vacances ou à acheter de nouveaux meubles pour des raisons financières. Ces proportions étaient sensiblement plus faibles chez les personnes en âge de travailler qui n'étaient pas pauvres en termes de revenu.

### Taux de privation matérielle et sociale, selon le statut de pauvreté et l'âge, en 2021

G3



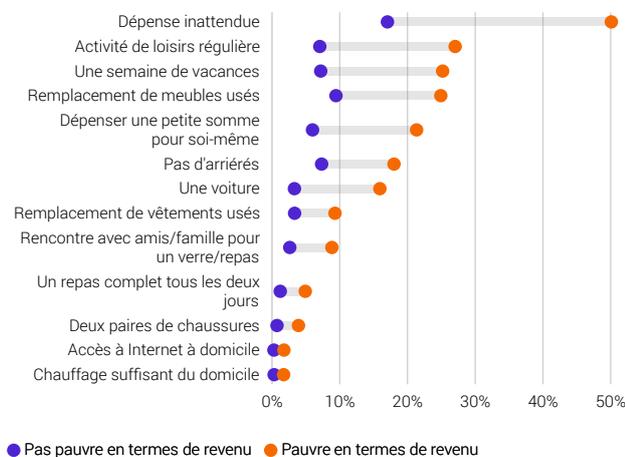
Ces résultats représentent la situation au premier semestre 2021 (relevé des données de janvier à juin 2021).

Source: OFS – Enquête sur les revenus et les conditions de vie, SILC-2021 (version du 23.03.2023) © OFS 2023

### Privations, selon les domaines et le statut de pauvreté, en 2021

Population de 18 à 64 ans

G4



Ces résultats représentent la situation au premier semestre 2021 (relevé des données de janvier à juin 2021).

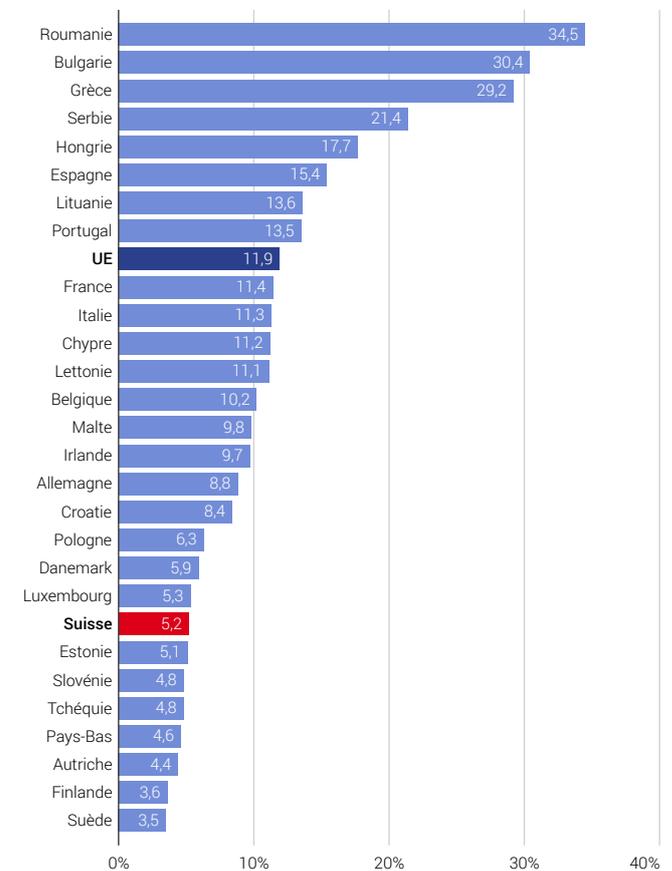
Source: OFS – Enquête sur les revenus et les conditions de vie, SILC-2021 (version du 23.03.2023) © OFS 2023

### Privations matérielles et sociales en Europe

Les informations concernant les privations matérielles et sociales ayant été recueillies dans tous les pays dans lesquels l'enquête SILC est réalisée, il est possible de comparer les résultats au niveau européen<sup>9</sup>. Le taux de privation matérielle et sociale était de 5,2% en 2021 en Suisse, valeur bien plus faible que la moyenne européenne qui s'élevait à 11,9% (voir graphique G5). Parmi nos pays voisins, seule l'Autriche présentait un taux inférieur à celui de la Suisse. En revanche, il était bien plus élevé en Allemagne, en France et en Italie. La proportion de population touchée par les privations matérielles et sociales était la plus élevée en Roumanie (34,5%), et la plus faible en Suède (3,5%).

### Taux de privation matérielle et sociale en Europe, en 2021

G5



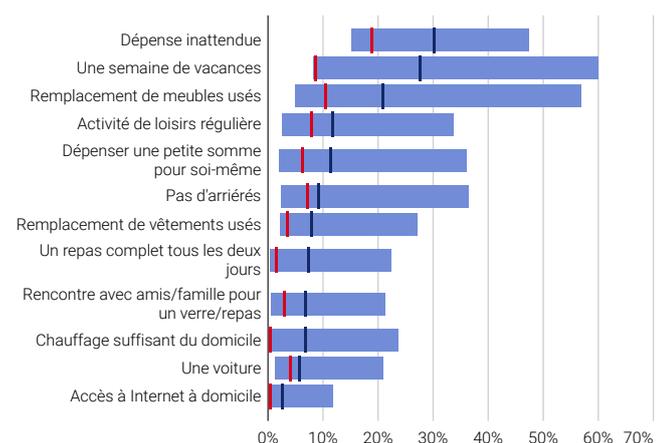
Ces résultats représentent la situation au premier semestre 2021 (relevé des données en Suisse de janvier à juin 2021).

Source: Eurostat – EU-SILC 2021 (version du 14.02.2023) © OFS 2023

<sup>9</sup> Les comparatifs par pays sont consultables dans la base de données d'Eurostat: <https://ec.europa.eu/eurostat/web/income-and-living-conditions/database>

Les différents domaines se classaient dans un ordre similaire au niveau européen et en Suisse (voir graphique G6). En Europe, tout comme en Suisse, la privation la plus courante en 2021 concernait la capacité à faire face à des dépenses inattendues<sup>10</sup>. En moyenne, cela a touché 30,1% de la population européenne, bien que des différences notables aient été constatées entre les pays. Ainsi, les valeurs allaient de 15,1% (Pays-Bas) à 47,3% (Roumanie). La deuxième privation la plus courante en Europe concernait le domaine «une semaine de vacances», qui touchait 27,6% de la population. En Suisse, cette privation n'arrivait qu'en troisième position avec 8,7%. Ici également, les différences entre les pays sont importantes: tandis qu'en Suède, 8,3% de la population ont dû renoncer à des vacances, ce chiffre était environ sept fois plus élevé en Roumanie (60,0%). Le fait de renoncer à une voiture, qui occupait la sixième place en Suisse avec 4,0%, n'atteignait que la 11<sup>e</sup> place en Europe (5,7%) et était donc proportionnellement peu mentionnée. Seule la renonciation à un accès à Internet était encore moins fréquente en Europe (2,7%).

### Privations en Europe, selon les domaines, en 2021 G6



■ Étendue entre les valeurs minimales et maximales en Europe ■ Suisse ■ Moyenne européenne

Ces résultats représentent la situation au premier semestre 2021 (relevé des données en Suisse de janvier à juin 2021).

Exemple de lecture: dans le domaine «dépense inattendue», la part de la population en situation de privation variait entre 15,1% (Pays-Bas) et 47,3% (Roumanie). La valeur de la Suisse (18,9%) était inférieure à la moyenne européenne (30,1%).

Source: Eurostat – EU-SILC 2021 (version du 14.02.2023)

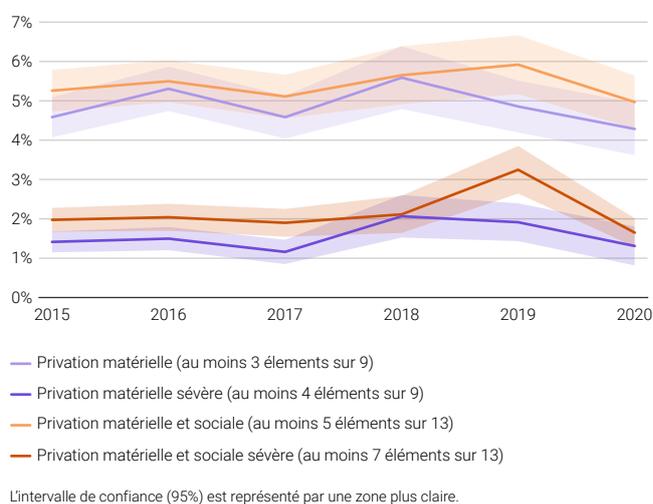
© OFS 2023

### Comparaison avec l'ancien indicateur

L'année 2020 étant la dernière pour laquelle les deux définitions de la privation (ancien et nouvel indicateurs) sont applicables, les données jusqu'à cette année sont utilisées afin d'évaluer l'impact de la révision de l'indicateur sur les résultats<sup>11</sup>.

Le graphique G7 montre que les chiffres du nouveau taux (privation matérielle et sociale) et de l'ancien taux (privation matérielle) pour la Suisse ne présentent pas de différences significatives pour aucune des années observées. Les deux taux de privation sévère ont également suivi une évolution similaire, à l'exception d'une différence un peu plus importante en 2019. Au niveau des sous-groupes, il n'y a pas non plus de différences significatives entre la proportion de personnes concernées selon l'ancienne et la nouvelle définition.

### Évolution de la privation, de 2015 à 2020 G7



L'intervalle de confiance (95%) est représenté par une zone plus claire.

Source: OFS – Enquête sur les revenus et les conditions de vie, SILC

© OFS 2023

Cependant, des analyses plus poussées indiquent que des écarts peuvent tout à fait être constatés entre les deux définitions au niveau individuel (voir tableau T2). Dans les faits, en 2020, seuls 3,3% de la population étaient considérés en situation de privation selon les deux définitions. En revanche, un tiers des personnes (1,7% de la population) considérées comme concernées selon la nouvelle définition ne l'auraient pas été avec l'ancien indicateur, tandis que près d'un quart (1,0% de la population) d'entre elles n'est plus considéré en situation de privation à la suite de l'adaptation de l'indicateur. Ces proportions peuvent varier d'un sous-groupe à l'autre.

<sup>10</sup> Le montant demandé dépend du niveau de revenu du pays. Il correspond approximativement au seuil de risque de pauvreté pour un mois. En Suisse, ce montant est de 2500 francs environ.

<sup>11</sup> À partir de 2021, les questions relatives à l'accès à une machine à laver et à la possession d'un téléviseur couleur n'ont plus été posées.

## Part de personnes en situation de privation, selon l'ancienne définition et la nouvelle, en 2020 T2

	Pas en situation de privation (nouvelle définition)	En situation de privation (nouvelle définition)	Total
Pas en situation de privation (ancienne définition)	94,0%	1,7%	95,7%
En situation de privation (ancienne définition)	1,0%	3,3%	4,3%
Total	95,0%	5,0%	100%

Source: OFS – Enquête sur les revenus et les conditions de vie, SILC-2020 (version du 25.11.2022)

© OFS 2023

Ainsi, bien que la proportion de personnes concernées soit similaire, les résultats des deux variantes ne sont pas directement comparables. C'est pourquoi les analyses réalisées d'après la nouvelle définition sont fournies de manière rétroactive à partir de l'année 2015.

## Conclusions

Le nouveau taux de privation matérielle et sociale remplace l'ancien indicateur de privation matérielle. Si le niveau, l'évolution dans le temps et les groupes à risque selon le nouvel indicateur sont similaires aux analyses précédentes, les valeurs ne sont pas directement comparables.

La nouvelle définition renforce la pertinence de l'indicateur. En effet, ce nouvel indicateur repose sur un plus grand nombre d'éléments, tandis que ceux devenus moins pertinents ont été retirés. La prise en compte de domaines sociaux et les questions posées au niveau individuel offrent des perspectives d'analyse supplémentaires, lesquelles pourront être approfondies à l'avenir.

## Bibliographie

Commission européenne (2017). «*The new EU indicator of material and social deprivation*». Technical note. Annex 1 to SPC/ISG/2017/5/4, <https://ec.europa.eu/social/BlobServlet?docId=25048&langId=en>

Guio, Anne-Catherine, David Gordon, Hector Najera & Marco Pomati (2017). «*Revising the EU material deprivation variables*». Eurostat Statistical Working Papers, Luxembourg: Publications Office of the European Union, <https://data.europa.eu/doi/10.2785/33408>

Guio, Anne-Catherine & Karel Van den Bosch (2019). «*Deprivation of Women and Men Living in a Couple: Sharing or Unequal Division?*» Review of Income and Wealth, <https://doi.org/10.1111/roiw.12449>

Kaczmarek-Firth, Agata & Didier Dupré (2018). «*Measuring material deprivation at individual level and measuring children material deprivation*». Working paper 24, UNECE Expert meeting on measuring poverty and inequality, 29–30 November 2018, Vienna, Austria.

Nolan, Brian & Christopher T. Whelan (2010). «*Using Non-Monetary Deprivation Indicators to analyse Poverty and Social Exclusion: Lessons from Europe?*». Journal of Policy Analysis and Management, 29/02, 305–325, <https://doi.org/10.1002/pam.20493>

Office fédéral de la statistique (OFS) (2016). «*Pauvreté et privations matérielles des enfants*». Neuchâtel: OFS. <https://dam-api.bfs.admin.ch/hub/api/dam/assets/1365791/master>

## Glossaire

### Privations matérielles et sociales

Une personne est en situation de privation matérielle et sociale si elle est confrontée à un manque, pour des raisons financières, dans au moins cinq des treize domaines de la vie quotidienne dans lesquels la population européenne considère qu'il est souhaitable, voire essentiel, d'être satisfait pour avoir un niveau de vie décent. La privation matérielle et sociale sévère est définie comme un manque dans au moins sept des treize domaines considérés.

Les domaines considérés au niveau du ménage sont les suivants:

- Absence d'arriérés de paiements (factures de loyer ou d'intérêts hypothécaires pour le domicile principal, factures d'eau, d'électricité, de gaz et de chauffage, ainsi que remboursements de crédits)
- Capacité à faire face à une dépense inattendue de 2500 francs dans un délai d'un mois
- Capacité à s'offrir chaque année une semaine de vacances hors de son domicile
- Capacité à s'offrir un repas composé de viande, de poisson ou d'un équivalent végétarien au moins tous les deux jours
- Capacité à chauffer convenablement son domicile
- Disposer d'une voiture à usage privé
- Remplacer ses meubles usés

Les domaines considérés au niveau individuel sont les suivants:

- Avoir accès à Internet à domicile (y c. smartphone ou tablette)
- Remplacer des vêtements usés par quelques vêtements neufs
- Possession de deux paires de chaussures de la bonne pointure dont une adaptée à tous les temps
- Dépenser une petite somme d'argent chaque semaine pour soi-même, sans avoir à consulter un autre membre du ménage
- S'offrir régulièrement une activité de loisirs payante
- Se réunir en famille ou entre amis autour d'un verre ou un repas au moins une fois par mois

## Exactitude des résultats et significativité

Les résultats d'enquêtes réalisées sur la base d'un échantillon sont entachés d'incertitude. Cette marge d'erreur peut être chiffrée en calculant un intervalle de confiance, qui sera d'autant plus petit que les résultats sont précis. La différence entre deux valeurs est statistiquement significative lorsque les intervalles de confiance calculés pour ces deux valeurs ne se recoupent pas.

## Privations dues à des raisons financières

Les questions sont subdivisées afin de distinguer les privations imputables à un manque de ressources financières de celles imputables à d'autres raisons. Tout d'abord, il convient de s'enquérir de la présence d'une privation, en posant par exemple la question suivante: «Disposez-vous dans votre ménage d'une voiture à des fins privées?». Si la personne répond par la négative, il lui est alors demandé si cela est dû à des raisons financières ou à d'autres raisons.

## Revenu disponible équivalent

Le revenu disponible équivalent se calcule à partir du revenu disponible du ménage (revenu brut du ménage moins les cotisations aux assurances sociales, les impôts, les primes d'assurance-maladie obligatoire, les pensions alimentaires versées et autres contributions d'entretien versées à d'autres ménages) en tenant compte de la taille et de la composition de ce dernier par le biais d'une échelle d'équivalence (échelle OCDE modifiée). Cela permet de tenir compte des économies d'échelle réalisées par les ménages composés de plusieurs personnes.

### Enquête sur les revenus et les conditions de vie (SILC)

L'enquête sur les revenus et les conditions de vie, à laquelle participent plus de 30 pays européens, a pour objectif d'étudier la pauvreté, l'exclusion sociale et les conditions de vie au moyen d'indicateurs comparables au niveau européen. En Suisse, elle se base sur un échantillon de quelque 8500 ménages, réunissant plus de 18 000 personnes. En 2021, SILC contenait un module spécifique sur la privation des enfants.  
[www.silc-fr.bfs.admin.ch](http://www.silc-fr.bfs.admin.ch)

## Informations supplémentaires

[www.statistique.ch](http://www.statistique.ch) → Trouver des statistiques → 20 Situation économique et sociale de la population → Situation sociale, bien-être et pauvreté → Pauvreté et privations → Privations matérielles et sociales

<b>Éditeur:</b>	Office fédéral de la statistique (OFS)
<b>Renseignements:</b>	section EKL, tél. +41 58 463 64 21, <a href="mailto:info.ekl@bfs.admin.ch">info.ekl@bfs.admin.ch</a>
<b>Rédaction:</b>	Martina Guggisberg, OFS
<b>Contenu:</b>	Martina Guggisberg, OFS; Friederike Eberlein, OFS; Charlotte Salamin, OFS
<b>Série:</b>	Statistique de la Suisse
<b>Domaine:</b>	20 Situation économique et sociale de la population
<b>Langue du texte original:</b>	allemand
<b>Traduction:</b>	Services linguistiques de l'OFS
<b>Mise en page:</b>	Publishing et diffusion PUB, OFS
<b>Graphiques:</b>	Publishing et diffusion PUB, OFS
<b>En ligne:</b>	<a href="http://www.statistique.ch">www.statistique.ch</a>
<b>Imprimés:</b>	<a href="http://www.statistique.ch">www.statistique.ch</a> Office fédéral de la statistique, CH-2010 Neuchâtel, <a href="mailto:order@bfs.admin.ch">order@bfs.admin.ch</a> , tél. +41 58 463 60 60 Impression réalisée en Suisse
<b>Copyright:</b>	OFS, Neuchâtel 2023 La reproduction est autorisée, sauf à des fins commerciales, si la source est mentionnée.
<b>Numéro OFS:</b>	852-2100

Les informations publiées ici contribuent à mesurer la réalisation des objectifs de développement durable (ODD).



### Système d'indicateurs MONET 2030

[www.statistique.ch](http://www.statistique.ch) → Trouver des statistiques → Développement durable → Système d'indicateurs MONET 2030